

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 6 JUILLET 2020, À 19H00,
PAR VOIE DE VIDÉOCONFÉRENCE

Sont présents: Le maire monsieur Jean-Guy Boulet, et

Les conseillères mesdames Stéphanie Perreault, Sylvie Perreault, Noémi Soulard Sophie Bouchard et Marielle Gauthier et le conseiller monsieur Normand Moore.

Assiste également à l'assemblée par vidéoconférence, M. Daniel Céleste, directeur général et secrétaire-trésorier, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire déclare la séance ouverte.

2. 20-07-94 : DÉROULEMENT DE LA SÉANCE PAR VIDÉOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité: « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence. »

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

3. 20-07-95 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Déroulement de la séance par vidéoconférence;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020;
5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 238 sur la circulation des VTT et des motoneiges;
6. Correspondance;
7. Présentation des comptes à payer;
8. COVID-19
 - Ouverture du gym et mesures mises en place;
 - Ouverture du parc : Désinfection des modules et autres;
9. Diverses résolutions:
 - Pont 00242 - Autorisation au maire pour signature des actes notariés & entente:
 - a) Achat de propriété de M. Gino Frenette;
 - b) Entente de dédommagement avec Mme Marielle Gauthier;
 - Renouvellement de l'entente incendie avec Normétal;
 - Soumission pour éclairage de la patinoire;
 - Soumission pour restaurant – Club Optimiste;
 - Achat de lumière de rue (lumière, potence, fil...) ajout d'une lumière;
 - Facturation SDJ Royer (1 poteau 16pi, ½ heure à 2 gars);
 - Casse-croûte l'École - Prêt de 100 cabarets;
 - Casse-croûte l'École - Prêt de 7 tables à pique-nique;
 - Demande de soumission pour vérification comptable; 2020, 2021, 2022
 - Desserte en eau – Bloc A;
 - Travaux au Bloc A – Eau potable;
 - Dualco (Projet + Autorisation de signature);
 - Procédure d'embauche;

10. Période de questions (de 19h30 à 20h);
11. Rapport de l'inspecteur municipal;
12. Suivi des actions à faire;
13. Rapport des activités du maire et des conseillers;
14. Sujets divers:
 - Entretien paysager;
 - a) Entretien divers par Mme Bérouard;
 - b) Entretien du parc et plate-bande à l'entrée du village– mandat à SDJ Royer;
 - c) Portes du bout du monde – Mandat à SDJ Royer;
15. Tour de table sur le déroulement de la réunion;
16. Clôture de la séance.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

4. 20-07-96 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2020

Il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance en titre, tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

5. AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Sylvie Perreault qu'à une prochaine séance du conseil de la municipalité de La Reine sera présenté pour adoption le règlement numéro 238 « Règlement pour permettre la circulation des motoneiges et véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux »

Un projet de règlement est déposé.

6. CORRESPONDANCES

▪ **20-07-97 : LETTRE D'APPUI PARTENAIRE MAISON D'HÉBERGEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le Centre de femmes l'Érige situé en Abitibi-Ouest dénonce depuis toujours l'absence de maison d'aide et d'hébergement pour les femmes et enfants vivant en contexte de violence conjugale sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'appui écrit des municipalités serait un atout majeur lors du dépôt d'un plan d'affaires visant à offrir un milieu sécuritaire pour ces femmes;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité d'appuyer par lettre, le Centre de femmes l'Érige.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

7. 20-07-98 : PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité:

- d'accepter la présentation des comptes à payer, pour juin 2020, au montant de 40 268.85 \$, et d'autoriser le paiement de ces factures par chèques ou par paiement direct Desjardins;
- d'accepter la présentation des salaires versés aux employés, en juin 2020, au montant net de 25 874.75 \$;
- d'accepter la présentation des factures payées par AccèsD Affaires, Visa ou par chèques, en juin 2020, totalisant un montant de 5 560.61 \$.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

8. COVID-19

▪ **20-07-99 : OUVERTURE DU PARC – DÉSINFECTION DES MODULES ET AUTRES**

CONSIDÉRANT les mesures à mettre en place pour la réouverture du parc municipal en lien avec la COVID-19.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Normand Moore, appuyé par Mme Marielle Gauthier de confier un mandat à Gestion SDJ Royer INC pour procéder à la désinfection quotidienne des modules et autres pour un montant estimé de 2 500\$ pour la saison estivale.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

9. DIVERSES RÉOLUTIONS

▪ **20-07-100 : AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU QU'une entente est intervenue dans le dossier de M. Gino Frenette pour l'acquisition de sa propriété située à l'Ouest de la rivière La Reine dans le contexte de la fermeture prochaine du Pont P-00242;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité, que le maire M. Jean-Guy Boulet soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité l'acte d'achat de la propriété de M. Gino Frenette ainsi que tous autres documents pouvant nécessiter sa signature dans le cadre de cette transaction.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-07-101 : AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU QU'une entente est intervenue dans le dossier de Mme Marielle Gauthier pour compenser pour la perte de jouissance l'usage paisible de sa propriété située à l'Ouest de la rivière La Reine dans le contexte de la fermeture prochaine du Pont P-00242;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité, que le maire M. Jean-Guy Boulet soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de dédommagement devant être préparée par Me Caroline Béland, notaire.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-07-102 : ENTENTE DE PROTECTION CONTRE INCENDIE 2020 DE LA MUNICIPALITÉ DE NORMÉTAL POUR LA MUNICIPALITÉ DE LA REINE**

CONSIDÉRANT la présentation d'une proposition d'entente relative à la protection des incendies par la Municipalité de Normétal concernant la propriété située au 135, rangs 4 & 5, La Reine;

CONSIDÉRANT que le coût pour le service de cette propriété est établi à 91.80 \$ pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que ce coût inclut le salaire de chaque membre du Service incendie de Normétal lors du combat d'un incendie sur le territoire de La Reine, les frais d'utilisation de chaque véhicule et de chaque équipement d'intervention, les frais des produits consommables, les coûts de carburant et les frais administratifs; cependant des frais approximatifs de 40,00\$, seront réclamés par la Municipalité de Normétal, pour la visite et l'inspection de prévention qui seront effectuées en 2018 par les membres du Service Incendie de Normétal.

CONSIDÉRANT que la tarification ne comprend pas les frais reliés à l'entraide des autres services de protection contre les incendies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par M.me Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le maire, M. Jean-Guy Boulet, et le directeur général, M. Daniel Céleste, à signer ladite entente; La présente entente lie les municipalités signataires pour une durée indéterminée et ce, jusqu'à l'annulation par l'une des parties.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-07-103 : SOUMISSION POUR LE RESTAURANT – CLUB OPTIMISTE**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées à trois entrepreneurs électriques afin de procéder à des travaux sur l'entrée électrique du restaurant;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Normand Moore, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité de confier le mandat au plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise Réalisation Abitibi, au montant de 1 868,34\$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

- **20-07-104 :** **ACHAT DE LUMIÈRES DE RUE, POTENCE, FIL POUR AJOUT DE LUMIÈRE**

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'une lumière de rue, potence et autres afin de faire l'ajout d'une lumière supplémentaire sur la 3^e avenue Est.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

- **20-07-105 :** **FACTURATION À GESTION SDJ ROYER**

CONSIDÉRANT les dommages causés à une pancarte de signalisation causés par les opérations de déneigement hiver 2019-2020 par les équipements de l'entreprise « Gestion SDJ Royer INC. »

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité de facturer un poteau de 16 pieds, et le temps des deux employés pour trente minutes chacun.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

- **20-07-106 :** **RESTAURANT « L'ÉCOLE CASSE-CROÛTE LA REINE » DEMANDE DE PRÊT D'ACCESSOIRES**

ATTENDU QU'une demande est faite par le casse-croûte en lien avec la reprise de ses activités lesquelles furent en arrêt par la COVID-19;

ATTENDU QU'une demande de prêt de 7 tables à pique-nique et 100 cabarets sans frais est faite;

ATTENDU QUE l'emprunteur s'est engagé à repeindre lesdites tables en contrepartie, la municipalité fourni la peinture;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

- **20-07-107 :** **DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LA VÉRIFICATION COMPTABLE DES LIVRES DE LA MUNICIPALITÉ DE LA REINE (2020-2021-2022)**

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par M. Normand Moore et résolu à l'unanimité de demander des soumissions, par voie d'invitation écrite pour la vérification comptable des livres de la municipalité pour les années 2020-2021-2022.

Les soumissions devront être reçues au bureau municipal avant 16h00, le 2 novembre 2020. L'ouverture des soumissions aura lieu le 2 novembre à 19h30, lors de la séance ordinaire du conseil.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

- **20-07-108 :** **DESSERTE EN EAU POTABLE – BLOC A**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à la vente d'un terrain dans le Bloc A aux fins de la construction d'une résidence;

ATTENDU QUE le réseau d'aqueduc doit être prolongé pour pouvoir desservir en eau potable la future résidence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité, que les travaux requis soient effectués dans les meilleurs délais.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-07-109 :** **TRAVAUX AU BLOC A – EAU POTABLE**

ATTENDU QUE la municipalité de par sa résolution 20-07-108 a convenu de prolonger le réseau d'aqueduc pour assurer la desserte en eau potable d'une nouvelle résidence;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la demande d'un citoyen de dévier le prolongement de la ligne d'eau d'une distance approximative de 40 pieds afin de protéger un bouquet d'arbres à la limite Sud de son terrain et que, ce citoyen a confirmé qu'il assumerait tous les coûts engendrés par cette déviation de plus ou moins 40 pieds.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité, d'acquiescer à la demande du citoyen et de lui facturer les coûts additionnels encourus par la municipalité pour la réalisation des travaux.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-07-110 :** **APPUI AUX PROJETS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS**

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme d'aménagement durable des forêts;

ATTENDU QUE le Groupement forestier coopératif Abitibi désire bénéficier de ce programme;

ATTENDU QUE le projet demandé est : Travaux forestier 2019 DUALCO ;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucune loi ou règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de La Reine est favorable à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyée par Mme Stéphanie Perreault, il est unanimement résolu d'appuyer le projet présenté par La DUALCO dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts. Il est également résolu d'autoriser M. Jean-Guy Boulet à signer la documentation relative au projet.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-07-111 :** **PROCÉDURE D'EMBAUCHE – POSTE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Jean-Guy Boulet, maire et M. Daniel Céleste, directeur général à procéder aux entrevues des candidats pour le poste de directeur des travaux publics et de faire une recommandation au conseil lors de la séance du 10 août 2020.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

N/A

11. **RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

L'inspecteur ne participe pas à la vidéoconférence.

▪ **20-07-112 :** **ARTICLES À VENDRE**

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal a préparé une liste d'articles à vendre avec un prix planché suggéré.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Normand Moore, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité de procéder à la vente par soumission des articles

présentés par distribution d'un communiqué. Date limite pour la réception, le jeudi 6 août 2020 à 16h.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

12. SUIVI DES ACTIONS À FAIRE

▪ **20-07-113 : DÉPÔT AU PROGRAMME PRIMADA**

ATTENDU QUE la municipalité veut améliorer ses infrastructures récréatives et de loisir pour les aînés, et pour ce faire, la municipalité désire construire deux allées extérieures de « shuffle board » suite à des demandes des aînés;

ATTENDU QUE ces nouvelles installations se qualifient pour le « Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) » et que la municipalité pourrait bénéficier d'une aide financière correspondant à 80 % des coûts, ce qui permettrait à la municipalité de réaliser les travaux sus mentionnés;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

ATTENDU QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par M. Normand Moore et résolu à l'unanimité que le directeur général adjoint, M. Jean-Claude Doré, soit autorisé à déposer une demande d'aide financière auprès du Programme PRIMADA pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-07-114 : SUPPORT AU PROGRAMME PRIMADA**

ATTENDU QUE la municipalité veut améliorer ses infrastructures récréatives et de loisir pour les aînés, et pour ce faire, la municipalité désire construire deux allées extérieures de « shuffle board » sur la patinoire suite à des demandes des aînés;

ATTENDU QUE ces nouvelles installations se qualifient pour le « Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) » et que la municipalité pourrait bénéficier d'une aide financière correspondant à 80 % des coûts, ce qui permettrait à la municipalité de réaliser les travaux sus mentionnés;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

ATTENDU QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par M. Normand Moore et résolu à l'unanimité que, Mme Maude Bergeron de la MRC, vienne en support au directeur général adjoint M. Jean-Claude Doré pour le dépôt du projet au Programme PRIMADA.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-07-115 : DÉPÔT DE PROJET AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ 2020-2024**

ATTENDU QUE la municipalité peut bénéficier de la « Politique de soutien aux projets »;

ATTENDU QUE la municipalité désire améliorer ses infrastructures de loisir pour le bénéfice de l'ensemble de ses citoyens;

ATTENDU QUE des citoyens ont manifesté un intérêt pour la mise en place d'installations sportives pour la pratique de kayak et de « paddle board » sur les abords de la rivière La Reine;

ATTENDU QUE ces installations sportives s'insèrent très bien dans le plan de développement durable de la municipalité et contribueraient à améliorer le mode de vie de ses citoyens, tout en étant innovant;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité de déposer le projet suivant à la MRC d'Abitibi-Ouest : Priorité #1 : Projet kayak, et d'autoriser Mme Sylvie Perreault à signer tous documents relatifs à ce projet.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

- **20-07-116 :** **SUPPORT AU DÉPÔT DU PROJET KAYAK AU FOND**
RÉGIONS ET RURALITÉ 2020-2024

ATTENDU QUE la municipalité peut bénéficier de la « Politique de soutien aux projets »;

ATTENDU QUE la municipalité désire améliorer ses infrastructures de loisir pour le bénéfice de l'ensemble de ses citoyens;

ATTENDU QUE des citoyens ont manifesté un intérêt pour la mise en place d'installations sportives pour la pratique de kayak et de « paddle board » sur les abords de la rivière La Reine;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Noémi Soulard, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité de mandater Mme Maude Bergeron, agente de développement rural, pour qu'elle agisse à titre de support à Mme Sylvie Perreault pour le dépôt du projet suivant à la MRC d'Abitibi-Ouest : Priorité #1 : Projet kayak.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

13. **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE ET DES**
CONSEILLERS

14. **SUJETS DIVERS**

- **20-07-117 :** **ENTRETIEN PAYSAGER BÉNÉVOLE**

CONSIDÉRANT les services bénévoles de Mme Rose-Hélène Bérnard, soit l'arrosage de fleurs et entretien de plates-bandes depuis quelques années.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité, d'offrir à Mme Bérnard un chèque au montant de 200,00\$ pour son implication.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

- **20-07-118 :** **ENTRETIEN DU PARC ET PLATE-BANDE À L'ENTRÉE**
EST DU VILLAGE

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité de confier l'entretien du parc, soit la taille du gazon et l'entretien de la plate-bande à l'entrée Est du village à l'entreprise Gestion SDJ Royer INC. au taux horaire de 30.00\$, afin d'assurer un entretien constant pour l'été 2020.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

- **20-07-119 :** **PORTES DU BOUT DU MONDE**

Il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité, de confier le mandat d'entretien paysager des Portes du bout du monde à l'entreprise Gestion SDJ Royer INC. pour l'été 2020 au coût de 1 800.00\$.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

15. **TOUR DE TABLE SUR LE DÉROULEMENT**

16. 20-07-120 : CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 21h02.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

Secrétaire trésorier

Maire

Je, Jean-Guy Boulet, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.